



# JUSTICIA Asbl

Organisation congolaise de promotion et de défense des droits de l'homme et du droit international humanitaire, adresse : 94 avenue Adoula coin des usines, Commune Lubumbashi, Haut Katanga /RDC, Tél : +243994075131, +243971654932, E-mail :justicia.asbl@gmail.com, Site web : [www.justiciahumanriqths.org](http://www.justiciahumanriqths.org)

## **COMMUNIQUE DE PRESSE N°003/JUST/2022**

### **SUPPOSEE TENTATIVE DE COUP D'ETAT : JUSTICIA Asbl INVITE LE GOUVERNEMENT CONGOLAIS A INFORMER LA POPULATION QUE DE LAISSER CROITRE UNE PSYCHOSE D'INSECURITE GENERALISEE**

JUSTICIA Asbl, une organisation de promotion et de protection des droits humains basée en République démocratique du Congo, suit avec attention la dégradation de la situation sécuritaire à la suite d'une rumeur devenue persistante faisant état de l'interpellation par l'Agence Nationale des Renseignements(ANR) de Monsieur François BEYA, conseiller spécial du Chef de l'Etat chargé de la sécurité en date du 04 février 2022. Le renforcement des dispositifs sécuritaires dans certains endroits des villes de Lubumbashi et de Kinshasa ainsi que la réaction violente attribuée aux présumés manifestants de l'UDPS contribuent à exacerber la situation déjà tendue.

En effet, depuis le vendredi dernier, les autorités gouvernementales congolaises n'ont pas communiqué sur ces incidents occasionnant de ce fait des réactions de toute sorte, notamment dans les réseaux sociaux où des appels à la violence sont lancés contre certains acteurs politiques congolais sans que les services de sécurité ne réagissent. C'est dans le même sens d'ailleurs que ce dimanche 06 février vers 10 heures, des groupes des jeunes gens se réclamant de l'UDPS ont investi la 10 rue Limeté s'en prenant à des paisibles passants caillassant ainsi plusieurs véhicules.

Ce mutisme des autorités congolaises favorise, d'une part la montée des discours d'incitation à la violence et à la haine contre certains acteurs politiques congolais et de l'autre une psychose d'insécurité généralisée surtout au regard du renforcement des dispositifs sécuritaires dans certains coins des villes de Kinshasa et de Lubumbashi.

JUSTICIA Asbl rappelle que la constitution de la RDC fait du droit à l'information, un droit sacré dont aucune autorité ne peut se prévaloir de la fierté de violer ses dispositions.

Au regard de ce qui précède, JUSTICIA ASBL recommande

- **Au Ministre de l'information et porte-parole du gouvernement ainsi que les médias officiels**
  - De donner la bonne information à la population pour calmer ce sentiment d'insécurité généralisé aux conséquences incalculables.
  
- **A l'Administrateur général de l'ANR**
  - De garantir à Monsieur François BEYA ainsi qu'à toute personne qui serait interpellée à la suite de cette supposée tentative de coup d'Etat, la jouissance

des tous les droits fondamentaux, notamment le droit d'être assisté par un avocat de son choix, celui des visites par des proches et membres de famille ainsi que celui de recevoir traitement par son médecin.

▪ **Aux Autorités judiciaires**

- De diligenter sans délai une enquête judiciaire pour traduire en justice les auteurs de ces actes de banditisme sur les biens appartenant aux particuliers.

• **Aux Dirigeants de l'UDPS**

- De former et sensibiliser les militants sur les méthodes de revendication pacifiques et faire cesser ces discours d'appel à l'incitation à la violence qui risqueraient d'embraser le pays.

Fait à Kinshasa, le 06 février 2022

JUSTICIA Asbl